

<b>Nombre de membres en exercice: 11</b>		<b>Séance du 28 septembre 2020</b>	
<b>Présents : 10</b>		L'an deux mille vingt et le vingt-huit septembre l'assemblée régulièrement convoquée le 28 septembre 2020, s'est réunie sous la présidence de Benoit OUDIN	
<b>Votants: 11</b>		<b>Sont présents:</b> Benoit OUDIN, Annie VERHUST, Alexandre MAZURAS, Thierry ORIGNE, Franck CARPENTIER, Michèle TURPIN, Christelle SOURDILLE, Philippe CLERGEOT, Xavier MAUCCI, Danièle LEPAGE	
		<b>Représentés:</b> Olivier BRIDOU par Benoit OUDIN	
		<b>Excuses:</b>	
		<b>Absents:</b>	
		<b>Secrétaire de séance:</b> Philippe CLERGEOT	

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour :  
- Projet d'aménagement d'un terrain de loisirs par Capr'Association.

Le Conseil Municipal décide de reporter à une prochaine réunion les deux points suivants :  
- Désaffectation de la salle de classe  
- Règlement et tarifs et de la salle communale

**Objet: APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 31 AOÛT 2020 - DE\_2020\_030**

Le procès verbal de la séance du 31 août 2020 est approuvé et signé par tous les membres présents.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

**Objet: COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL - DE\_2020\_031**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en vertu des dispositions de l'article R. 7 du code électoral, les commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales doivent être renouvelées à la suite de chaque renouvellement général des conseils municipaux. Aussi, à la suite des élections municipales des 15 mars et 28 juin dernier, un nouvel arrêté préfectoral va être pris par chaque sous-préfet, pour la nomination des membres de ces commissions au sein des différents arrondissements.

Pour cela, des conseillers municipaux qui siègeront à la commission communale doivent être désignés, soit pour la commune de Chevrainvilliers :

Un titulaire et un suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DESIGNER Madame Michèle TURPIN (Titulaire) et Madame Christelle SOURDILLE (Suppléante)
- CHARGER Monsieur le Maire d'en informer la Préfecture

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

**Objet: CCPN : TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE - DE\_2020\_032**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le CGCT prévoit que dans un délai de 6 mois suivant la date de l'élection du président de l'établissement public de coopération intercommunale, le maire peut s'opposer au transfert de son pouvoir spécial de police au président de l'EPCI, dans les domaines suivants, qui font partie intégrante des compétences de la communauté de communes :

- Aire d'accueil des gens du voyage
- Voirie (parking de la gare)

Il convient de donner la position du maire avant janvier 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE de s'opposer au transfert du pouvoir spécial de police du maire à Madame la Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Nemours,
- CHARGER Monsieur le Maire d'en informer Madame la Présidente.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

**Objet: PROJET D'AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE LOISIRS PAR CAPR'ASSOCIATION - DE\_2020\_033**

*Vu le budget communal,*

*Considérant la responsabilité du maire en cas d'accident sur un terrain communal,*

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet transmis par la Capr'association. Ce projet a pour but de mettre en place un terrain de loisirs sur le terrain communal se trouvant derrière le cimetière.

Le Conseil Municipal s'interroge sur le financement du matériel, des travaux et de l'entretien d'une telle structure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- REFUSE l'implantation de ce projet sur un terrain communal,
- CHARGE Monsieur le Maire d'en informer le Président de la Capr'association

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

#### INFORMATIONS DIVERSES

- CCPN : Groupe de travail du complexe sportif :

Titulaire : OUDIN Benoit

Suppléant : BRIDOU Olivier

- URBANISME : Un recours gracieux a été déposé auprès de la mairie pour une contestation de déclaration préalable de travaux.

- DEGARADATIONS : le montant des travaux de réparation des dégradations du toit du local de l'église s'élève à environ 900 €.

- RPI : Un projet d'avenant à la convention a été proposé par la commune de Saint Pierre les Nemours.

*L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00*

*Vu par Nous, Maire de la Commune de Chevrainvilliers pour être affiché le 30 septembre 2020 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884*

Le Maire  
Benoit OUDIN



